



Le Rollotois

Mairie de Rollot

N°93
septembre
2022

MAIRIE

15 Rue Saint-Nicolas
80500 Rollot

☎ 03 22 78 28 47

Fax : 03 22 78 51 10

Mail : mairierollot@orange.fr
<http://www.mairie-rollot.fr>

ACCUEIL MAIRIE :

Lundi : 17h - 18h

Jeudi : 9h - 11h

Vendredi : 17h - 18h

ACCUEIL AGENCE POSTALE :

Lundi : 15h - 18h

Mardi Mercredi : 9h - 12h

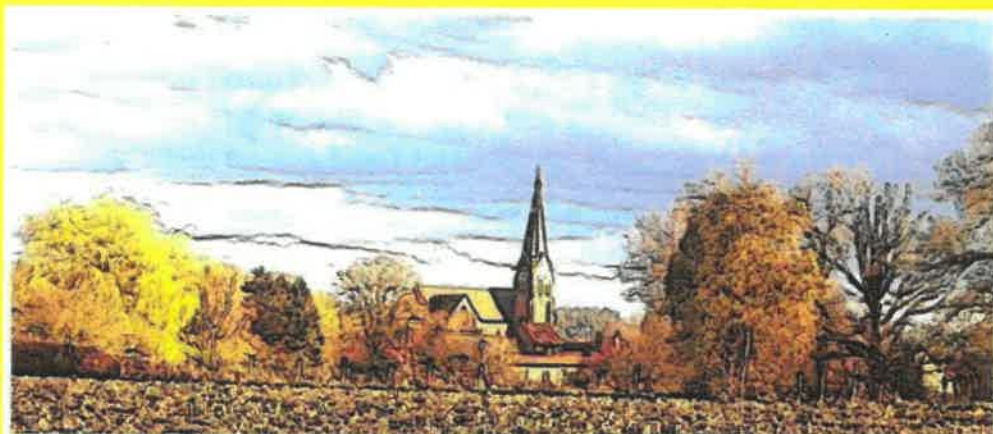
Vendredi : 15h - 18h (horaire d'hiver)

sinon 16h - 19h

Police Municipale Montdidier

CNI ET PASSEPORTS

☎ 03.22.78.75.80



Rédacteurs : Commission Communication

- Marynès Pillon - Jean-Pierre Cozette - Christophe Butez - Bernadette Gellynck - Richard Harrissart - Patricia Pichard

Mise en page : Jean-Luc Grimal

Responsable Commission Communication : Jean-Luc Grimal

Votre Conseil Municipal

Le Maire



Michel Choisy

Les Adjointes au Maire :



Jean-luc Grimal, 1er adjoint



Marc Choisy, 2^{ème} adjoint,



Jean-Pierre Cozette, 3^{ème} adjoint,

Les Conseillers délégués :



Marynès Pillon
Déléguée aux affaires sociales :



Patricia Pichard
Déléguée aux associations

Les Conseillers Municipaux :



Perrine Ricquebourg



Delphine Caule



Bernadette Gellynck



Lydie Blot



Cécile Grimal



Richard Harrissart



Christophe Butez



Laurent Letupe



Yohann Levasseur

Permanences des élus :

Le Maire Michel Choisy tél : 06.79.64.44.92 de 9h à 10h sur rendez-vous

Le lundi & vendredi de 17h30 à 18h30 sur rendez vous

1^{er} adjoint Jean-Luc Grimal Tél : 06.31.59.76.49

2^{ème} adjoint Marc Choisy Tél : 06.75.23.99.53

3^{ème} adjoint Jean-Pierre Cozette Tél : 06.50.14.47.10

Les Commissions :

- **Commission Communication, Environnement, Cadre de vie, Sécurité Routière.**

Adjoint responsable : Jean-Luc Grimal 1^{er} Adjoint

Membres du Conseil : Jean-Pierre Cozette - Richard Harrissart - Christophe Butez - Marynès Pillon - Bernadette Gellynck - Patricia Pichard

- **Commission Affaires Scolaires, Cantine/Garderie, Associations, Fêtes et Cérémonies.**

Adjoint responsable : Marc Choisy 2^{ème} Adjoint

Déléguée aux Associations, Fêtes et Cérémonies : Patricia Pichard

Membres du Conseil : Cécile Grimal - Lydie Blot - Bernadette Gellynck - Marynès Pillon - Yohann Levasseur - Richard Harrissart - Perrine Ricquebourg Membres : Marjorie Huile, Richard Duquenne.

- **Commission services Techniques, Patrimoine, Chemins, Travaux, Cimetière.**

Adjoint responsable : Jean-Pierre Cozette 3^{ème} Adjoint

Membres du Conseil : Christophe Butez - Richard Harrissart - Yohann Levasseur – Marynès Pillon - Bernadette Gellynck

- **Commission Affaires Sociales.**

Conseillère déléguée : Marynès Pillon.

Membres du Conseil : Richard Harrissart - Cécile Grimal - Patricia Pichard - Delphine Caule - Perrine Ricquebourg Membres : Huguette Laforet - Céline Radiguet - Arthur Ropital.

- **RPI Rollot-Piennes-Onvillers.**

Michel Choisy

Suppléant : Marc Choisy

- **FDE 80. Fédération départementale d'énergie de la Somme**

Titulaires : Jean-Luc Grimal - Jean-Pierre Cozette Suppléant : Laurent Letupe

- **SIAEP de Guerbigny.**

Titulaires : Michel Choisy - Jean-Pierre Cozette Suppléants: Jean -Luc Grimal - Christophe Butez

- **Commission finances.**

Le Maire, les 3 adjoints

Membres du Conseil : Marynès Pillon - Delphine Caule - Christophe Butez

- **Commission d'appel d'offre.**

Le Maire, les 3 Adjoints et 1 membre du conseil : Yohann Levasseur

- **Com de Com du Grand Roye.**

Michel Choisy

Suppléant : Jean Luc Grimal

- **AFR. Association Foncière de Remembrement.**

Le Maire

Le Mot du Maire

Rollotoises, Rollotois,

Après un été caniculaire voici venu le moment de la reprise. Les années se suivent et ne se ressemblent pas !... En 2022 nous avons connu un été «pourri», le coronavirus et ses contraintes sanitaires.

Cette année rien de tout cela mais.. la chaleur, l'arrêté sécheresse avec ses restrictions et interdictions, par exemple l'arrosage des jardins est interdit de 10 heures à 18 heures (toujours en vigueur à ce jour) mais pas seulement, l'arrêté est affiché en mairie. Dans le domaine économique, avec le retour de l'inflation, c'est la flambée des prix qui va engendrer d'autres restrictions, contraintes ou pas, avec l'arrivée de l'hiver concernant le chauffage, qu'il soit au fioul, au gaz, aux pellets... ou électrique, l'éclairage ou le carburant.

Cela nous concerne tous, collectivités et particuliers et la Commune de ROLLOT devra faire face à ces problématiques.

Des réflexions sont en cours concernant les économies d'énergie et des décisions devront être prises (baisse du chauffage pour les utilisateurs des bâtiments communaux, éclairage public, décorations de Noël etc...) chacune, chacun, doit prendre conscience de la nécessité de faire des efforts.

Vous découvrirez dans ce «Rollotois» des informations sur la vie de la commune, la rentrée scolaire, les travaux réalisés et prévus, l'arrivée de la....Fibre pour tout le village, oui c'est vrai! (actuellement seul un tiers des habitations est «raccordable»). Le déploiement est terminé et vous serez prochainement contacté par les opérateurs.

Encore un peu de patience!! Autre bonne nouvelle, elle concerne la téléphonie mobile avec la confirmation de la construction d'une antenne relais route de Boulogne à ROLLOT. Qui devrait être opérationnelle courant premier semestre 2023.

La demande préalable d'autorisation de travaux a été déposée auprès des services compétents.

Enfin, si rien ne vient contrarier les prévisions, je pense à la situation sanitaire ou autre contrainte, la cérémonie des vœux est prévue le 14 janvier 2023 à la Salle des Fêtes, une première depuis 2020 et notre réélection.

Bien à vous et à bientôt.

Votre Maire

Michel CHOISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 24 Février 2022 à 19h30

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Pichard Patricia, **Cozette** Jean-Pierre, Grimal Jean-Luc, Grimal Cécile, Letupe Laurent, Pillon Marynès, Harrissart Richard, Gellynck Bernadette, Caule Delphine, Levasseur Yohann, Blot Lydie, Choisy Marc.

Pouvoir : Mr Butez (à JL Grimal)

Absente excusée: Mme Ricquebourg Perrine

Secrétaire de Séance : Mme Pillon Marynes.

Travaux 2022

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les travaux de voiries qui sont prévus pour 2022 dans le cadre du groupement de commandes de la Communauté de Communes :

- Finition à La Villette et enrobés rue des neuf mines et La Villette des entrées de propriétés ainsi que le terreplein devant le cimetière
- Enduit rue du Vieux moulin.

L'estimation du cabinet Verdi s'élève à 42 425 € HT.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.

Vidéo surveillance

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux vols récurrents de matériel communal et notamment des panneaux signalétiques, il se pose la question de la mise en place de caméras de surveillance. Celles-ci n'empêcheront sans doute pas les vols mais permettront peut-être de retrouver les voleurs.

La gendarmerie possède une cellule spécialisée dans la vidéo surveillance et une étude peut être réalisée afin de connaître le nombre et les lieux souhaitables pour la mise en place de ces caméras. Après cette étude un chiffrage pourra être réaliser. Des subventions existent pour ce genre d'installation (environ 60 %).

Monsieur le Maire souhaite avoir l'accord de principe du Conseil municipal afin de lancer l'étude.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Révision tarifs garderie

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les tarifs de la garderie sont toujours les mêmes depuis le début et qu'il serait souhaitable de procéder à leur révision.

Le conseil municipal après délibération décide donc de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

De 08h00 à 08h15 : 1.00 €

De 07h30 à 08h15 : 1.40 €

De 07h00 à 08h15 : 1.90 €

De 16h00 à 16h30 : 1.00 €

De 16h30 à 17h00 : 1.40 €

De 17h00 à 17h30 : 1.90 €

De 17h30 à 18h00 : 2.20 €

De 18h00 à 18h30 : 2.50 €

Décide de facturer 7 € supplémentaires tout dépassement d'horaire soit après 18h30, heure de fermeture officielle de la garderie.

Fixe à 1.80€ la garderie du midi sans repas.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à partir du 01/04/2022.

Révision tarif électricité salle Pronac

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le prix de l'électricité ayant fortement augmenté, il serait souhaitable de procéder à la réactualisation du tarif de facturation du kWh lors de la location de la salle Pronac. Actuellement le kWh est facturé 0.1207 €.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 0.30 € le prix du kWh à tous les locataires de la salle Pronac et ce à partir du 01/03/2022.

Révision tarifs salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que pour les mêmes raisons (prix de l'énergie, électricité, fuel) il serait souhaitable de procéder également à la révision du tarif de location avec chauffage de la salle des fêtes.

Le conseil municipal après délibération décide de fixer les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

La journée : **100 € sans chauffage et 145 € avec chauffage**

Week-end habitant de Rollot : **250 € sans chauffage et 355 € avec Chauffage**

Week-end extérieurs : **350 € sans chauffage et 480 € avec chauffage**

Deux jours consécutifs (professionnels et organisateurs de loto) : **600 € sans chauffage et 830 € avec chauffage.**

Ce tarif s'applique pour les réservations présent à compter du 01/03/2022.

Participation RPI Cantine/Garderie

Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité le compte d'exploitation de l'année 2021 de la cantine garderie présenté par Monsieur le Maire avec un solde d'exploitation de 33 222.00 € et une quote-part incombant à la commune de Piennes de 11074.00 € (soit 1/3).

Frais de gestion RPI

Le Conseil municipal après délibération décide à l'unanimité de fixer comme l'année précédente, la participation aux frais de gestion du RPI pour la commune de Piennes Onvillers à 6 % du salaire chargé de la secrétaire de mairie de Rollot soit **2 530 €** pour l'année 2021.

Adhésion de la Commune de Verpillières au SIAEP

Monsieur le Maire précise que la commune de Verpillières a demandé son adhésion au Syndicat d'eau de Guerbigny.

Par délibération du 1^{er} décembre 2021, le Comité du SIAEP de Guerbigny a approuvé l'adhésion de la Commune de Verpillières au SIAEP.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare à l'unanimité favorable à l'adhésion au SIAEP de la Commune de Verpillières.

Adhésion de la Ville d'Albert à la FDE80

Monsieur le Maire précise que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération départementale d'énergie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la Ville d'Albert à la Fédération, qui sera rattachée au secteur du Pays des Coquelicot.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare à l'unanimité favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la Ville d'Albert.

Renouvellement assurance statutaire du CDG80

Le Maire rappelle que la Commune a, par délibération, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le *Maire* expose que le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Somme a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter la proposition suivante :

Durée du Contrat : 4 ans (date d'effet du 01/01/2022 au 31/12/2025)

Agents permanents (Titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL :

Risques garantis : Décès, accident de service et maladie imputable au service, maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt), Longue maladie, Maladie de longue durée, Maternité, paternité, adoption, maintien du demi-traitement dur la base du décret 2011-1245

Conditions : 8.10 %

Agents Titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des Agents Non titulaires :

Risques garantis : Accident de service et maladie imputable au service, Maladie professionnelle, Maladies graves, Maternité Paternité adoption, Maladie ordinaire (franchise de 10 jours fermes) par arrêt.

Conditions : 0.95 %

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

Révision montant de l'indemnité de responsabilité du Régisseur

Monsieur le Maire explique que Madame Perrin, Régisseur de la Cantine/garderie perçoit actuellement une indemnité de responsabilité de 110 € par an. Aux vues des sommes perçues de plus en plus élevées, il serait souhaitable de revaloriser cette indemnité.

Le Conseil municipal après délibération décide à l'unanimité de fixer à 220 €/an l'indemnité de responsabilité de l'agent régisseur de la cantine garderie à compter de l'indemnité 2022 versée sur le salaire de juillet.

Remplacement décorations fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de remplacer les 2 guirlandes électriques posées lors des fêtes de fin d'année dans la rue Saint Nicolas et qui sont abimées et tristes. Le conseil municipal donne son accord. Monsieur le Maire demande à Monsieur Letupe de s'en occuper.

Questions diverses

Convention pour utilisation et aménagement de chemins ruraux par la Société QUADRAN

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de convention entre la société Quadran (Total énergie) et la Commune. Cette convention, dans le cadre du projet de construction du parc éolien, prévoit les conditions et modalités selon lesquelles la Société ou ses mandataires devront emprunter avec leurs véhicules tout ou partie des chemins « des gendarmes » ruelle Grimaux et chemin de la Fosse Jumelle ainsi que les modalités d'indemnisation.

Application Intra-muros

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'application Intra-muros de Somme Numérique qui permet de communiquer auprès des administrés ainsi que de leur envoyer de l'information via un système d'alerte. Le coût pour la commune est de 20€ par mois. Coté utilisateurs, il suffit d'installer l'application gratuitement pour obtenir toutes les informations diffusées par la commune (alertes météo, évènements festifs, associatifs, municipaux etc....)Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Demande d'installation d'un cirque

Monsieur le Maire présente au conseil la demande d'un cirque pour s'installer une semaine complète en juin. Les deux semaines proposées tombant en même temps que des manifestations organisées par des associations de la commune, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Formation tablette pour les aînés

Monsieur le Maire explique que la société Synapse qui est déjà intervenue dans la commune propose une formation gratuite d'utilisation de la tablette informatique à l'attention des personnes de plus de 60 ans. Il faut un minimum de 5 personnes pour que la formation ait lieu.

Fin de séance 21h20

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 21 mars 2022 à 19h00

Présents: MM Choisy Michel, Choisy Marc, Grimal JL, Cozette JP, Pillon M, Gellynck B, Levasseur Y, Harrissart R, Pichard P, Letupe L, Caule D, Grimal C

Pouvoir : Christophe Butez (à JL Grimal)

Absents : Mmes Blot et Ricquebourg

Secrétaire de Séance : M. Richard Harrissart.

Compte administratif et compte de gestion 2021

Après présentation du Compte administratif 2021, il est proposé de procéder au vote par Monsieur Jean-Pierre COZETTE (doyen de l'assemblée).

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants concernant les opérations de l'exercice :

Dépenses de fonctionnement :	443 079.86 €
Dépenses d'investissement:	242 775.90 €
Recettes fonctionnement :	581 184.52 €
Recettes d'investissement :	270 324.29 €

Le résultat de clôture 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 138 104.66 € et un résultat cumulé de 743 225.95 €

Après vote, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif.

Le conseil municipal adopte également le compte de gestion de monsieur le Receveur municipal qui est conforme au compte administratif.

Investissement 2022

Monsieur le Maire fait le point sur les principaux investissements à mettre au budget 2022 :

- Fin des travaux vestiaires-foot
- Travaux de voirie
- Décorations de Noël
- Chauffe-eau école
- Agrandissement columbarium
- Défibrillateur
- Matériel équipement

Délibération organisation temps de travail

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;
Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies ;

Le Maire propose à l'assemblée :

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque

de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.

- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

La journée de solidarité peut être accomplie selon la (ou les) modalités suivantes :

- *Travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai,*

Ou

- *Travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur,*

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022.

Décorations de Noël

Monsieur Letupe qui est en charge du dossier présente aux conseillers les décos qu'il a retenues pour remplacer celles vieillissantes rue Saint Nicolas.

Le conseil municipal donne son accord pour cette proposition d'un budget de 1000 €.

Chauffe-eau école

Monsieur le Maire présente au conseil deux devis pour la pose de 2 chauffe-eaux aux classes de CM1-CM2 et CE2

Le conseil municipal retient celui de l'entreprise AVS de Thourotte d'un montant de 2785 €.

Rétrocession concession cimetière

Considérant la demande de rétrocession présentée par Messieurs Wattincourt Christophe et Fabrice héritiers de Monsieur Wattincourt Joël concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Concession perpétuelle enregistrée par le Receveur municipal le 19/12/1985.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Messieurs Wattincourt Christophe et Wattincourt Fabrice ont déclaré vouloir rétrocéder la dite concession à titre gratuit à partir de ce jour à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Le conseil municipal après délibération accepte à rétrocession de la concession.

Feu d'artifice

Le conseil municipal valide le devis pour le feu d'artifice présenté comme les années précédentes par la société WAGNON pour un montant de 2311 € TTC.

Décide de tirer le feu d'artifice le 1^{er} week-end de la fête communale du mois d'août.

Convention Acte pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités

ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application

« ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;
Considérant que la collectivité de Rollot souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture . Les conseillers municipaux :

- **décident** de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- **donnent** leur accord pour que la collectivité accède aux services de Transmission des actes soumis au contrôle de légalité proposés par la Société Somme Numérique pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;

- **autorisent** le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de la

Somme, représentant l'État à cet effet ;

- **donnent** leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la

Société Somme Numérique pour la délivrance des certificats numériques.

Questions diverses

Connection ENT école

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune à la possibilité de se connecter sur l'ENT (espace numérique de travail) de l'école afin de communiquer diverses informations aux parents d'élèves. A cet effet, une formation sera dispensée à la secrétaire de mairie.

Couverture mobile

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à plusieurs reprises Orange a été relancé concernant l'implantation d'une antenne pour la couverture mobile.

Dernièrement, Il a eu confirmation par Monsieur Leclabart Député que Rollot est bien concernée par le programme de couverture 2022.

Fibre

Après de nombreux contre-temps, la commune devrait être totalement raccordée à la fibre pour la fin de l'année 2022.

Monsieur le Maire rappelle que le raccordement est actuellement gratuit à l'occasion du déploiement . Mais cette gratuité ne perdurera pas dans le temps.

Fin de séance 20h15

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 8 Avril 2022 à 19h30

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Choisy Marc, Cozette Jean-Pierre, Grimal Jean-Luc, Grimal Cécile, Pillon Marynès, Blot Lydie, Levasseur Yohann, Harrissart Richard, Gellynck Bernadette, Ricquebourg Perrine, Butez Christophe, Pichard Patricia, Letupe Laurent
Pouvoirs: Mme Caule Delphine (à Michel Choisy),

Secrétaire de Séance : M. Pillon Marynès

Budget primitif 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2022 proposé par monsieur le Maire et qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 307 653.95 €

Dépenses et recettes d'investissement : 193 386.74 €

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition à l'identique par rapport à l'année dernière soit :

- **Taxe sur le Foncier Bâti:** 41.90 %
- **Taxe sur le Foncier non Bâti:** 36.28%
- **CFE:** 17.83%

Passage à la M57

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de Rollot souhaite être retenue par le ministère pour expérimenter la certification des comptes. Dans ce cadre, La commune de Rollot changera de nomenclature au 1^{er} janvier 2023 : passage de l'instruction M14 (plan comptable) à la M57. Cette nouvelle nomenclature comptable sera généralisée au 1^{er} janvier 2024 à toutes les collectivités.

Cette instruction a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

Les principales nouveautés induites par la M57 sont :

- La production de nouveaux états financiers (bilan, compte de résultat unique regroupant le compte de gestion et le compte administratif)
- Une nomenclature par nature plus développée.
- La production d'une nouvelle nomenclature par fonction.
- L'application de nouvelles règles d'amortissement.
- La nécessité d'une dématérialisation totale des actes budgétaires
- Une révision des ratios financiers, en particulier sur la solvabilité de la collectivité et ses marges de manœuvre financières.

VU l'Article 106 de la loi NOTRe,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable, et signer tous les documents

Modification délibération indemnité régisseur

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal en date du 24/02/2022 avait délibéré afin de revaloriser l'indemnité de responsabilité du Régisseur de la Cantine Garderie à 220 €/an.

Après avis des services de la DGFIP, il s'avère que le montant maximum de l'indemnité est de 110€/an et qu'à ce titre, la commune n'a pas le droit de réviser cette indemnité à la hausse.

Le conseil municipal regrette qu'on ne laisse pas ce genre de décision au Maire qui devrait être le seul décisionnaire en ce qui concerne son personnel.
Cependant, n'ayant pas vraiment la possibilité de s'opposer aux services de la DGFIP, le Conseil municipal après délibération décide à l'unanimité de fixer à 110 €/an l'indemnité de responsabilité de l'agent régisseur de la cantine garderie à compter de l'indemnité 2022 versée sur le salaire de juillet 2022 et annule donc la délibération n°9 en date du 24/02/2022.

Plan climat air énergie territorial

Monsieur le Maire explique qu'une personne du pôle grand Amiénois viendra présenter ce sujet en détail lors d'une prochaine réunion.

Le PCAET est un projet de développement durable qui vise à atténuer les causes du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire aux conséquences du changement climatique. C'est un projet de territoire qui regroupe plusieurs acteurs et qui a été confié au Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Guichet unique FDE80 transition énergétique

Dans le cadre du Plan climat air énergie territorial 2021-2023 le Pôle du Grand Amiénois et le FDE80 ont mis en place un guichet unique de financement de la chaleur renouvelable dans la Somme.

Il est demandé aux communes de recenser les projets de passage aux énergies renouvelables sur les bâtiments communaux

14 juillet et fête locale

Patricia Pichard présente au conseil le programme qui a été décidé lors de la réunion de la commission fêtes et cérémonies.

- 13 juillet au soir retraite aux flambeaux et bal
- 14 juillet vin d'honneur et repas sous chapiteau le midi et jeux au clos l'après-midi.
- Fête locale du mois d'août: samedi soir soirée disco années 80 et fête foraine
Tir du feu d'artifice.
Dimanche après-midi spectacle revue Cabaret.

Questions diverses

Demande de renouvellement intervention éducateur sportif école

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de madame Cornet, Directrice de l'école de Rollot, qui sollicite la commune pour le renouvellement des interventions de l'éducateur sportifs pour l'année scolaire 2022-2023.

Le coût est le même que pour cette année soit 2232 €. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Révision contrat assurance AMP.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'après mise en concurrence avec une autre assurance, il a demandé à l'AMP assureur de la commune une révision des tarifs.

L'AMP propose donc une assurance multirisques sans franchise au prix de 5243 €/an au lieu de 6043€ soit une baisse de 15 %.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette proposition commerciale.

Devenir du terrain de longue Paume

Monsieur le Maire explique que le club de longue Paume va cesser ses activités et qu'il faut envisager le devenir du terrain, son entretien, son utilisation, sa requalification ?

Il demande à Marc Choisy (adjoint aux associations) et aux conseillers volontaires de réfléchir et de faire des propositions lors du prochain conseil municipal.

Fin de séance 21h20

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 3 Juin 2022 à 19h30

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Choisy Marc, Cozette Jean-Pierre, Grimal Jean-Luc, Grimal Cécile, Blot Lydie, Harrissart Richard, Gellynck Bernadette, Ricquebourg Perrine, Letupe Laurent

Pouvoirs: Mme Caule Delphine (à Michel Choisy), M. Lévasseur (à C Grimal), Mme Pillon (à Michel Choisy), M. Butez (à JL Grimal), Mme Pichard P (à L Blot)

Secrétaire de Séance : Mme Lydie Blot.

Lecture du compte rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant la modalité de publicité des actes. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Adhésion à la maîtrise de la demande en énergie FDE80

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE) dans le cadre de l'adhésion à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie ». Ce service permet à la commune de disposer de la compétence d'énergéticiens et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Par ailleurs, la FDE80 a mis en place un groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Ce groupement permet aux collectivités adhérentes de participer et bénéficier des marchés groupés mis en place par la FDE80.

Le maire propose donc aux membres du Conseil Municipal ;

- d'adhérer à ce service de Conseil en Energie Partagé pour lequel la FDE demande actuellement une contribution de 80 € par bâtiment par an,
- d'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé)
- d'adhérer au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, qui permet à la Fédération de missionner des prestataires pour réaliser ce service de conseil, et le cas échéant ultérieurement avec l'accord de la commune de faire réaliser divers travaux ou prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la compétence optionnelle « maîtrise de la demande d'énergie » que propose la FDE et à ce titre de bénéficier du Conseil en Energie Partagé,
- d'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé)
- de demander la réalisation d'un « diagnostic bâtiments publics » sur le périmètre déterminé par la collectivité
- de nommer Monsieur CHOISY Michel « Correspondant Energie », Jean-Luc Grimal et Marc Choisy en suppléants.
- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est la FDE80 et charge Monsieur le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de mise en conformité peuvent être subventionnés à hauteur de 60 à 70%

Transfert de compétence infrastructures de charge véhicules électriques à la FDE80

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence communale « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités et les statuts de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme permettant l'exercice de cette compétence à caractère optionnel.

Considérant que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité, a engagé un programme départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Ménage club de Tir

Monsieur le Maire présente au conseil une demande de Monsieur Eric Morel Président du Club de tir de Rollot qui souhaiterait de nouveau un passage de la société Prémium Propreté, 1 heure par mois afin de faire le ménage du bâtiment du Tir.

Monsieur le Maire rappelle que le tir bénéficiait de cette prestation il y a environ 2 ans avant que Monsieur Morel demande d'y mettre fin pour raison personnelle.

Le conseil municipal après délibération donne son accord pour une heure de ménage par mois à 12 voix pour et 3 contre (Mme Gellynck, M. Levasseur et M. Marc Choisy qui pense qu'une heure de ménage par mois ne sert à rien).

Délibération concernant la modalité de publicité des actes

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. d'adopter la modalité de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage à la Mairie de Rollot.

2. Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Canalisation « eaux pluviales » bouchée

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une canalisation d'eaux pluviales est bouchées par des racines de la haie, rue haute au niveau du n° 33 et qu'il serait souhaitable de remplacer cette canalisation. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au conseil municipal de demander un devis pour ces travaux.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Appel à projet « cyber sécurité » Somme Numérique

Somme Numérique propose aux collectivités un anti-virus afin de protéger les postes informatiques.

La commune a été inscrite pour l'appel à projet afin d'obtenir le coût de ce service.

Logements indignes

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une journée d'information et de sensibilisation aux logements indignes est organisée par la DDTM à destination des élus.

Il demande aux conseillers qui seraient intéressés. Messieurs Harrissart, Marc Choisy et Butez se proposent d'assister à cette réunion.

14 juillet et fête communale

Marc Choisy présente le compte rendu de la réunion de commission fêtes et cérémonies concernant l'organisation du 14 juillet et de la fête communale du mois d'août.

Un flash info sera distribué afin d'informer la population du programme de ces festivités.

Installations chauffe-eaux et sèche-mains écoles

Monsieur Letupe informe le conseil que les travaux d'installation des chauffe-eaux et des sèche-mains dans les écoles seront réalisés fin juillet.

Clôture compte de l'association « les enfants d'abords ».

Marc Choisy informe le conseil municipal que l'association « les enfants d'abords » qui avait été créée à l'époque des TAP n'a plus lieu d'exister et qu'elle va donc être dissoute. L'argent qu'il reste sur le compte sera donc remis aux coopératives scolaires du RPI 2/3 pour l'école de Rollot et 1/3 pour celle de Piennes Onvillers.

Fin de séance 20h50

✓ Les écoles

RPI Rollot/ Piennes-Onvillers

• **Coordonnées des écoles :**

Rollot: 17 rue Saint Nicolas 80500 ROLLOT / mail: ecole.rollot@ac-amiens.fr

Tel : 03.22.78.90.57 Elémentaire et direction le lundi

03.22.78.92.15 Maternelle

Piennes-Onvillers : 1 rue du Lundi 80500 PIENNES-ONVILLERS Tel : 03.22.78.42.63

Horaires des écoles : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

	Rollot	Piennes-Onvillers
Matin	8h20 / 8h30 – 11h55	8h10 / 8h20 – 11h45
Après-midi	13h25 / 13h35 – 16h10	13h15 / 13h25 – 16h00

Les bus :

Les inscriptions se font sur la plateforme: somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager .

Les horaires de bus concernant le RPI sont affichés en mairie et disponibles sur le site www.trans80.fr. En cas d'intempéries, les changements sont consultables sur le site également.

Cantine- garderie :

Pour les informations, les tarifs et les réservations, consulter le site de la mairie de Rollot. Vous pouvez contacter les personnes responsables au 03.22.78.28.47.

Les enseignants ne prendront aucune réservation, il faut s'adresser directement aux personnes responsables.

Les classes et l'équipe enseignante :

- 2 classes maternelles à Rollot : 1 rue Saint Nicolas

PS-MS : 23 élèves avec Mme FOURNIER-MARETTE et Céline Radiguet ATSEM

MS-GS : 20 élèves avec Mme PITARD ADELAIDE, Mme Pagnet et Fabienne Falsarella ATSEM

- 2 classes à Piennes-Onvillers :

GS-CP : 21 élèves avec Mme PETIT et Fabienne Falsarella ATSEM

CP-CE1 : 22 élèves avec Mme BRAHIMI

- 2 classes élémentaires à Rollot : 17 rue Saint Nicolas

CE2-CM1 : 20 élèves avec Mme ESTEVES

CM1-CM2 : 23 élèves avec Mme CORNET et Mme PIQUET

Mlle BILLA Léa, emploi civique, travaille sur les écoles de Rollot et de Piennes-Onvillers.

Les projets des différentes classes ont été présentés lors des réunions de rentrée à l'ensemble des parents d'élèves. Le RPI est désormais labellisé E3D, (Ecole en démarche globale de développement durable)

Ecole en Démarche de Développement Durable. Toutes les classes continueront cette année de travailler les objectifs de développement durable de l'ONU.

✓ Quelques rappels essentiels

Pour vous, pour vos enfants, pour tous...

NON à la << dépose minute >> à la porte de l'école ou aux << arrêts sauvages >> aux alentours.

Utilisez les parkings pour stationner.

Un bon stationnement est gage de sécurité et de sérénité pour tout le monde, pour vous, comme pour votre enfant qui vient à l'école ou rentre à la maison après une longue journée.

INFORMATION IMPORTANTE :

Les gendarmes seront appelés cette année si les incivilités déjà constatés ne sont pas résorbées. Il n'y aura plus de prévention mais des contraventions...

1. Oui à la prévention et à l'éducation : << Un enfant averti en vaut deux >>

Expliquez à votre enfant les risques auxquels il s'expose s'il ne respecte pas les règles de prévention routière et montrez-lui l'exemple.

C'est en regardant les adultes faire que l'enfant apprend.

Utilisez les passages piétons et sécurisés.

Apprenez-lui les règles et apprenez-lui à comprendre la signalisation des panneaux signalétiques tout au long de son parcours.

3. Oui à la sécurité de TOUS : nous sommes toujours en Vigipirate. Restez vigilant.

La sécurité est l'affaire de tous, un accident est vite arrivé !!

INTERDICTION DE STATIONNER AUX ABORDS DES ECOLES

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions propres à assurer la sécurité des enfants et des usagers de la route lors de la sortie des classes.

Article 1 :

Le stationnement de tous les véhicules motorisés ou non est interdit devant les écoles de la commune selon les lignes jaunes aux heures d'entrée et de sortie des classes soit de 8h à 8h30 et de 11h45 à 12h00 le matin et de 13h15 à 13h40 et de 16h à 16h20 l'après-midi.

Article 2 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

La Mairie vous informe :

✓ TRAVAUX DE L'ANNEE :

Gravillonnage

- Rue du Vieux Moulin.
- La Vilette

Aménagements :

- Rue des 9 mines.
- La Vilette.
- Vestiaire Football, rénovation.
- Chauffe-eau école CM1-CE1.
- Sèches mains électriques, 4 classes.

Sécurité :

- Marquages au sol Rue Haute et place Galland.
- Marquage 30km/h Rue Saint Nicolas.

Environnement :

- Plantations arbres et arbustes.

✓ PROJETS A VENIR :

✓ Vidéo protection

✓ Eclairage public

✓ Remplacement des chaudières à fioul

✓ Sécurité - Délinquance - Dégradations

Sujet sensible s'il en est et Rollot n'est pas épargnée !

Je rappelle que la commune a mis en place une convention avec la gendarmerie.

Plusieurs "**référénts**" sont désignés et reconnus auprès des services de la gendarmerie.

N'hésitez pas à les contacter pour signaler tout comportement anormal (voiture suspecte ou autres)

Ayez les bons réflexes, soyez prévoyants, soyez vigilants, soyez prudents au quotidien en respectant les conseils pratiques et vous pouvez aller sur le site www.interieur.gouv.fr Rubrique "Ma sécurité".

✓ Info Communauté de Communes du Grand Roye

Pour un projet de rénovation énergétique, que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur.

Renseignements à la permanence à la Com des Com de Montdidier, rue Pasteur.

Bureau de l'habitat

- Un conseil d'expert
- Un accompagnement
- Des économies d'énergie
- Des financements

Date :

21 septembre

19 Octobre

14 Décembre

25 Janvier

Prenez rendez-vous. (Tél : 03 22 37 50 50)

✓ OPERATION COUP DE POUCE DU DEPARTEMENT

Le conseil départemental de la Somme a mis en place un dispositif d'aide alimentaire afin de soutenir les personnes en difficulté.

Sur décision des travailleurs sociaux, cette aide se concrétisera par l'attribution de chèques alimentaires d'une valeur de 25 € chacun.

Comment fonctionne ce dispositif:

Les personnes qui bénéficient d'un chèque alimentaire le présentent au commerçant lors de leur achat de denrées alimentaires (les produits alcoolisés sont exclus).

Le montant du panier doit être au moins égal au montant du (des) chèque(s) alimentaire(s) présenté(s).

Si le panier dépasse le montant du chèque la personne devra régler la différence selon les moyens de paiement acceptés par le commerçant.

S'adresser à la MDSI (maison départementale des solidarités et de l'insertion) Montdidier chemin du tour de ville jusqu'au 31/12/2022.

✓ Réduire la consommation d'énergie est un enjeu financier et environnemental :

La hausse du coût de l'énergie n'a échappé à personne.

Tous les ménages, les entreprises et les collectivités sont concernés et vont être impactés dans les mois à venir.

Des mesures devront être envisagées pour réduire la consommation par exemple, coupure de l'éclairage public de 23 h à 4 heures du matin, baisse de la température dans les salles de classe à 19 degrés, décorations de Noël...

D'autres pistes de réflexion doivent être étudiées.

Nous comptons sur votre civisme et nous vous invitons à poursuivre ces efforts en matière d'économie d'énergie.

C'est avec votre soutien et votre compréhension que nous parviendrons à surmonter ces difficultés.

• **Enjeu financier** : dans un contexte de crise économique et d'augmentation des prix de l'énergie, nos factures d'énergie représentent une part importante des dépenses de la Commune.

Pour économiser l'énergie et réduire nos factures, nous devons avant tout adopter des comportements économes, faciles à mettre en œuvre :

1. Chauffage

C'est le plus gros poste de consommation.

Pour le réduire:

- Evitons de surchauffer, la température conseillée est 19°C.
- Eteindre les radiateurs quand les fenêtres sont ouvertes pour aérer.
- Lors d'absence en journée, laissons les volets et rideaux fermés pour conserver la chaleur et baisser le chauffage surtout dans les pièces inoccupées.

Astuce : Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation en moins.

2. Eau chaude

- Je règle la température de l'eau chaude sanitaire entre 55°C et 60°C (ce réglage permet également de supprimer le risque de brûlure).

3. Appareils électriques et éclairage

- J'éteins la lumière et les appareils électriques (TV, Hi-fi, ordinateur...) lorsque que je ne m'en sers pas.
- J'éteins les appareils plutôt que de les laisser en veille.

Leur consommation en veille peut représenter jusqu'à 10% de la facture d'électricité hors-chauffage.

- Débranchons les appareils électriques lorsque je ne les utilise pas : chargeur de portable, etc....

Astuce : éteindre les veilles des appareils, ordinateurs, TV... avec une multiprise munie d'un interrupteur.

4. Cas d'absence prolongée (vacances):

Je débranche tous les appareils électriques.

INFORMATION DE LA DGFIP : ATTENTION AUX ARNAQUES !

Actuellement diverses escroqueries se diffusent en usurpant l'identité de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Arnaque au numéro surtaxé affiché sur internet

Certains sites internet renvoient vers des numéros surtaxés (en **0 899...** ou **0891...**) pour joindre nos centres des Finances publiques.

Ce sont des numéros frauduleux.

La DGFIP met tout en œuvre pour les faire fermer.

Pour obtenir des renseignements fiscaux pour les particuliers, les numéros à utiliser sont :

- soit des **numéros de téléphone ordinaires d'appels locaux** (en 01, 02, 03, 04 ou 05) qui sont ceux des centres des Finances publiques ;
- soit le **numéro unique non surtaxé** (prix d'un appel local) : **0 809 401 401**.

Usurpation de l'identité de la DGFIP auprès des entreprises

Depuis la fin du mois de juin, des escroqueries **par courriel avec parfois de faux formulaires en pièce jointe** et usurpant les adresses électroniques de la DGFIP visent particulièrement les entreprises.

Nous vous invitons à être très vigilants quant au contenu des messages que vous recevez en étant notamment attentifs à tous les signes et détails qui peuvent révéler qu'il s'agit d'un message frauduleux : fautes d'orthographe ou de syntaxe, demandes d'informations détaillées sur l'entreprise ou de ses coordonnées bancaires, etc.

En cas de doute, ne répondez pas à ces messages s'ils ne proviennent pas de l'adresse électronique de votre service des impôts des entreprises (SIE) que vous pouvez retrouver sur vos avis ou sur notre page contact.

La DGFIP a engagé des actions, notamment techniques et judiciaires, pour faire cesser ces fraudes.

Escroqueries aux faux ordres de virement (FOVI)

Les escroqueries aux faux ordres de virement visent particulièrement les entreprises, en poussant un salarié à effectuer un virement bancaire sur un compte frauduleux, en usurpant l'identité du véritable créancier.

Ces escroqueries sont réalisées par courrier, téléphone ou courriel.

Il existe plusieurs types de FOVI : la fraude au changement de RIB via une usurpation d'identité, la « fraude au président / ministre » et la fraude au « faux technicien informatique ».

Comment reconnaître ce type d'escroquerie ?

- L'interlocuteur est inhabituel;
- La demande est inhabituelle dans son contenu (demande de virement à l'international, changement de coordonnées...);
- La forme de la demande est inhabituelle (incohérence, fautes d'orthographe ou de syntaxe, adresse de messagerie très proche de l'adresse habituelle mais néanmoins différente...).

Comment s'en prémunir ?

- Rompre la chaîne des échanges : la procédure du contre-appel est toujours efficace, en contactant l'interlocuteur habituel avec les coordonnées déjà connues ;
- Ne pas céder à la pression et à l'urgence invoquée ;
- Bloquer les coordonnées bancaires frauduleuses ;
- Identifier les paiements déjà réalisés, à venir ou en instance, pour effectuer les rejets et blocages nécessaires ;
- Instaurer des procédures de vérification complémentaires (pour les paiements internationaux notamment) ;
- Diffuser les alertes transmises par les fournisseurs ;
- Ne pas divulguer à l'extérieur des informations sur l'organisation de l'entreprise.

✓ Site officiel de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Votre démarche concerne...

Immatriculation - Carte d'identité - passeport.

L'ANTS vous accompagne dans la réalisation de vos démarches liées à l'immatriculation, au permis de conduire et aux titres d'identité.

Lien internet :

- ✚ immatriculation.ants.gouv.fr
- ✚ permisdeconduire.ants.gouv.fr
- ✚ passeport.ants.gouv.fr

Vous ne parvenez pas à vous connecter à votre espace ANTS ?

Vous êtes un particulier....

Par téléphone vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h au 34 00 en France métropolitaines (numéro non surtaxé).

Plus d'information auprès du Relais Petite Enfance (RPE) 07 85 93 40 87.

✓ **JOURNEE DECOUVERTE DU METIER D'ASSITANCE MATERNEL**

Mercredi 5 octobre 2022, rendez-vous à l'école d'Hattencourt à 14h.

1 rue de Fresnoy, 80700 Hattencourt.

Plus d'information auprès du Relais Petite Enfance (RPE) 07 85 93 40 87.

✓ **BAR - TABAC Les 3M**

Aux heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h15 à 19h sans interruption.

Samedi et dimanche 8h30 - 12h.

- ❖ **Un distributeur automatique de billets au bar tabac les 3M**
- ❖ **Depuis l'année dernière, les demandes de carte grise.**

L'établissement propose de nombreux services.

Factures dotées d'un QR code, Fromage, vins, boissons à emporter, bijoux, carterie, ZIPPO, E- liquide etc...

RAPPEL A PROPOS... du Stationnement

Article R 417610..

- Tout véhicule à l'**ARRÊT OU EN STATIONNEMENT** doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.
- Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule et notamment sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons qui doivent être laissés libres.

Il est rappelé qu'en cas d'accident la responsabilité du contrevenant pourra être engagée.

Rappel – Élagage propriétaires.

Il est rappelé que le code rural (art. D 164-24) qui impose aux propriétaires riverains de la voie l'obligation de couper les branches et racines qui avancent sur l'emprise dans des conditions qui sauvegardent la sureté et la commodité du passage ainsi que la conservation des chemins et

D'ÉLAGUER LES HAIES A L'APLOMB DES LIMITES DE CE DERNIER.

Si ces végétaux en bordure d'une voie publique (chemin, route, tour de ville etc...) mettent en péril la commodité du passage un arrêté municipal de mise en demeure pourrait être pris.

CONSEIL RÉGIONAL.

Une antenne est ouverte à Montdidier Espace Jean Jaurès N° 41 (près de la gare)

La région Hauts de France peut vous aider au quotidien.

Lycée - Apprentissage - Formation - Travail - Transport.

Renseignement au 03.74.27.30.10

Plus d'infos : antenne-montdidier@hautsdefrance.fr

QUELQUES RAPPELS UTILES :

Par arrêté préfectoral,

- Le brulage de déchets ménagers, résidus de débroussaillage etc... est interdit.
En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.
- Les déchets verts (tonte, taillage de haies etc...) doivent être déposés en déchetterie,
pas dans les terrains privés et chemins communaux, cela donnera lieu à des plaintes par les propriétaires ou la Commune.
- L'obligation d'entretenir des terrains « non bâtis » situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations est à charge des propriétaires (article L2213-25 du code général des collectivités territoriales).
- **Stationnement INTERDIT sur les pelouses.**

✓ **Appel Regroupement Commande Fuel**

- Commandes groupées Fuel (Mme Trouillet tél. : 06.80.62.35.50)
- 1^{er} au 15 octobre.
- 1^{er} au 15 janvier.
- 1^{er} au 15 avril.
- 1^{er} au 15 juillet.

Renseignements utiles:

Vous êtes victime d'un cambriolage, composez le 17

Opposition carte bancaire 0892 705 705

Opposition chéquier 0892 683 208

Blocage téléphones portables :

Bouygues	0800 291 000
Free	3244
Orange	0800 100 740
SFR	1023

Urgence :

Pompiers :	18
SAMU (médecin de garde) :	15
Gendarmerie :	17
Dépannage électricité (SICAE) :	03 22 88 47 88
Service des eaux :	03 22 37 42 02

Pharmacie de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde, il vous faudra appeler le 3237. Un serveur vocal automatique vous demandera le numéro de votre département puis de votre commune de résidence. Les coordonnées de la pharmacie de garde vous seront alors communiquées.

PHARMACIE DE LA MAIRIE

Adresse : 14 Place du Général de Gaulle – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 08 46

Horaires d'ouverture : Fermé un lundi sur trois.

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

PHARMACIE DESESQUELLES

Adresse : 3 rue de Roye – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 02 48

Horaires d'ouverture : Fermé un lundi sur trois.

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

PHARMACIE FAUQUET

Adresse : 20 Place du Général de Gaulle – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 02 50

Horaires d'ouverture Fermé un lundi sur trois.

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

✓ **Location des salles :**

Salle des fêtes (170 personnes) maximum - Salle Multifonctions (50 personnes) maximum

S'adresser à la mairie pour réservation (voir site internet de la commune)

Stationnement devant la salle des fêtes interdit. (Niveau plots)

Informations salles:

- Pas d'utilisation d'appareils à gaz et pétrole dans les salles.
- Merci de respecter le matériel !
- Ne pas monter sur les chaises et tables.
- Lors du montage des tables merci de ne pas les cogner sur le sol.
- Ne rien accrocher sur les murs et les plafonds.
- **Ne pas laisser les lumières allumées.**

Permanence des Conseillers Départementaux du Canton de Roye

Une permanence des Conseillers Départementaux, Mme Josiane Hérouart et M. Wilfrid Larcher, se tiendra le mardi 22 novembre de 17h30 à 18h30 en Mairie de Rollot.

Contacts:

Mme Josiane Hérouart 03.22.71.97.05 E-mail : jherouart@somme.fr/ M. Wilfrid Larcher

07.82.78.02.77 E-mail : wlarcher@somme.fr

Assistants maternelles agréées

CAULE	Chantal	17 Rue de Beauvoir	03.22.78.82.92	
DUCROCQ	Angélique	54 Rue Haute	03.22.78.35.59	
GRIMAL	Cécile	23 Rue Saint Nicolas	03.22.78.95.74	07.50.43.99.86
LESUEUR	Sandrine	23 Rue des Prés Madame		06.75.28.86.09
LOUVIOT	Jessica	76 rue de la Madeleine	03.22.79.00.91	06.32.75.64.27
TALLON	Ludivine	13 Rue de Beauvoir		06.30.69.32.55
VANDBORE	Evelyne	6 Rue des Clos	03.22.78.91.39	
VIEZ	Virginie	18 Rue Haute	03.22.37.13.48	06.31.85.38.69

ETAT CIVIL:

Mariages :	Bachurki Dominique & Dijon Corinne	16/04/2022
	Loisel Eric & Degouy Vanessa	18/06/2022
	Demazier Nicolas & Matran Jessica	02/07/2022
	Inzirillo Christophe & Catelin Isabelle	09/07/2022
	Bachurki Loic & Laumonier Amandine	09/07/2022
	Probin Denis & Leviel Véronique	03/09/2022
Naissances :	Lisa Caule	14/02/2022
	Iliann Bouchoir	25/03/2022
	Gabin Budin	26/04/2022
	Mathis Crespel Petit	28/05/2022
	Sadi Barrier	26/07/2022
	Lola Van-elsen	08/08/2022
	Gaspard Moerman	14/08/2022
Décès	Carré Guy	23/02/2022
	Chartrel Bernard	22/03/2022
	Hallot Patrick	12/03/2022
	Ropital née Bruneau Annette	16/06/2022
	Sellier née Schmied Edmée	03/07/2022
	Baillet Philippe	25/07/2022

A VOS AGENDAS

- Samedi 8 et dimanche 9 octobre 2022 : Salon d'Automne en salle - Comité des Fêtes Rollotois.
- Dimanche 6 novembre 2022 : Brocante Vintage en salle - Comité des Fêtes Rollotois.
- Vendredi 18 novembre 2022 : Soirée Beaujolais - (sous réserve) Comité des Fêtes Rollotois.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 4 décembre 2022.
- Cérémonie des Vœux aura lieu le 14 janvier 2023.

NOS COMMERÇANTS & ARTISANS

- **Auto-école HB Formations** 51 rue Haute Tél : 03 60 51 95 24 <http://www.hbformation.fr>
- **Les 3 M Bar-Tabac-Presses-Loto-PMU** Dépôt de pain tous les lundis 88 rue de La Madeleine
Tél : 03 22 78 02 81
- **Bulle de coton – Institut de Beauté** 1 bis rue du four Tél : 03 22 73 09 70
- **Maçonnerie Dominique Caule** 17 rue de Beauvoir Tél : 03 22 78 82 92
- **Boulangerie – Pâtisserie Sonia & Mathieu** 14 place Galland Tél : 09 71 29 28 55
- **Couverture, sanitaire, chauffage Guy Bucamp** 25 rue Saint Nicolas
Tél : 03 22 78 28 69 Fax : 03 22 78 29 82
- **Salon de coiffure O'Cheveux d'Ange** 1 rue Haute Tél : 03 22 87 30 08
- **Sarl Thierry Poissant** Agencement – Rénovation 1 rue Haute Tél. : 06 85 92 10 46
- **Pizza Yolo** 42 rue de la Madeleine 80500 ROLLOT
- **NOVAXIS Bureau d'Études Arnaud Rousseaux**
Port. : 06.95.09.10.83 Fixe : 09.72.45.14.36 Mail : contact@novaxis.fr
- **Ledoux Gérard & Fils Matériel colombophile et aliments pour animaux Entretien
Espaces verts** 24 rue Haute Tél : 03 22 78 28 18 ou 09 60 17 82 80
- **SARL HANNIET Menuiserie Bois et PVC Isolation, aménagement de combles, Charpente**
2 Hameau de la Villette Tél : 03.22.87.89.56
- **France Famille Services** à la personne, Assistance aux personnes âgées et handicapées,
25 rue Haute 03 22 37 10 82 / 0800 220 228 (Appel gratuit) www.france-famille-services.fr
- **Entreprise agricole Jean-Pierre Vincant Baticle** Route de Beauvoir
Tél : 03 22 78 28 64 Mobile : 06 07 09 04 45 Fax : 03 22 78 29 93
- **Bauduin Corinne Vendeuse indépendante le bien être grâce à une plante l'Aloe Vera**
17 rue de la Madeleine Tél : 03 22 78 87 66
- **Fabrication de confiseries Areski Hahad** 25 rue de la Madeleine
Tél : 03 22 78 88 02 ou 09 65 10 92 34
- **Menuiserie – ébénisterie Tabary** 5 rue Haute Tél : 03 22 78 39 43 ou 09 54 33 39 43
- **F2L METAL** 55 Rue Haute Tél : 03.22.87.34.38
- **Fleur de Jasmin - Chapeaux-Bijoux Fantaisies-Accessoires** Tél : 06 09 80 96 07 damecalou@live.fr
- **Le Petit Atelier** Tapissier d'ameublement Couture-retouches 17 bis rue Haute Tél : 06.09.85.49.33
- **Les Écuries de la Madeleine, Pension chevaux.** 64 rue de la Madeleine Tél : 06.46.15.07.24
- **Descombes TP** 64 rue de la Madeleine Tél : 06.79.26.02.81
- **Aux pat 'à l'eau, Toiletteur** 55 bis Rue de la Madeleine · 06 23 25 04 59

CONTACTS ASSOCIATIONS



Comité des Fêtes Rollotois
]06.31.59.76.49



**Football
R.A.C**
] 03.44.85.14.74



Société de boules de Rollot
]06.31.59.76.49



Espérance Rollotoise
] 03.22.78.29.27



**Société Communale de Chasse
de Rollot**

Club Colombophile



Club Colombophile Rollotois
] 03.22.78.28.18

La Rollotoise



Club de Tir de Rollot
] 06 85 56 27 69
<http://www.tir-rollot.com>



**Société de Longue Paume
de Rollot**
] 03 22 37 01 13



ACPG - ACTM
] 03.22.78.28.69



Comité Rotincia
] 03.22.78.28.60
<http://www.rotincia.org>



Familles Rurales
]06.13.50.40.42



Pronastrum
] 03.22.78.28.60
<http://pronastrum.free.fr>

Le Comité des Fêtes Rollotois vous informe :



Rollotoises, Rollotois,

SALLE DES FÊTES

SAMEDI 8 OCTOBRE 2022

de 14h à 19h

&

DIMANCHE 9 OCTOBRE

2022 de 10h à 17h

Buvette, restauration....

ENTREE GRATUITE

INSCRIPTIONS DES EXPOSANTS : 07.50.43.99.86

SALLE DES FÊTES

6 Novembre 2022

De 8h à 17h

Objets anciens uniquement

Nombre d'emplacements limité, réservez vite

Buvette, restauration....

ENTREE GRATUITE

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENT : 06.31.59.76.49

Nous espérons vous retrouver lors de nos manifestations.

A très vite, l'équipe du Comité des Fêtes Rollotois.

ROLLOT
SALON d'AUTOMNE
En salle

Samedi 8 Octobre 2022 Horaires 14h - 19h
Dimanche 9 Octobre 2022 Horaires 10h - 17h

PRODUCTEURS TERROIR
ARTISANAT, PETITS COMMERCES



INSCRIPTIONS DES EXPOSANTS AU 07.50.43.99.86
Comité des Fêtes Rollotois
Entrée gratuite.

6 novembre 2022

8h00 - 17h.

~*~*~
Salle des Fêtes

~*~*~
Objets anciens uniquement

~*~*~
Renseignements et inscription au
06.31.59.76.49

Organisateur : Comité des Fêtes Rollotois

FAMILLES RURALES

Planning année 2022-2023.... Rollot

Octobre :

Reprise de la danse mi-octobre (date à définir) avoir 8 ans à partir du 1er septembre, avec Elodie.
Activité durant les vacances scolaires, une semaine sur les deux semaines soit du 24/10/2022 au 28/10/2022. (sous réserve)

Soirée halloween animé d'un karaoké salle des fêtes, 29/10/2022

Défilé Halloween, Rendez-vous 14h30 salle des fêtes (pub dans vos boîtes) 30/10/2022

Novembre :

Bourse aux jouets, vêtements d'enfants et puériculture salle des fêtes. 13/11/2022

Février :

Bourse aux vêtements

Mars :

Loto avec Aurélie salle des fêtes

Avril :

Activité durant les vacances (semaine à définir)

Thé dansant sous réserve, salle des fêtes 23/04/2023

Mai :

Soirée couscous pub dans vos boîtes 13/05/2023

Spectacle des enfants salle des fêtes 20/05/2023

Renseignement auprès de Patricia au 06.13.50.40.42



ROLLOT SOIRÉE HALLOWEEN



SAMEDI 29 OCTOBRE 2022

SALLE DES FÊTES

19H

MENU

**1 APÉRITIF
TARTIFLETTE
DESSERT
CAFÉ**



TARIF//

.... ADULTE À PARTIR DE 14 ANS... 18€

.... ENFANT À PARTIR DE 8 ANS10€ +1 BOISSON

RÉSERVEZ AU 06/13/50/40/42

DATE LIMITE DE RÉSERVATION 16 OCTOBRE 2022





EDITO

Un an après les 35 ans du club fêtés en présence des plus hautes autorités de la Fédération Française de Tir, le Club a pu reprendre ses activités sportives qui, comme tous les sports, a souffert de 2 années désastreuses d'annulation des compétitions et d'une partie de nos activités, bloquant surtout les jeunes.

C'est donc avec plaisir que nous avons repris le chemin des championnats avec, au bout, une nouvelle médaille d'Argent Nationale obtenue par Margaux DUVAL à Montluçon. Rappelons que notre club jouit d'un palmarès hors du commun, surtout pour une association née de rien, en 1986, dans un village de 600 habitants.

84 Or, 59 Argent, 44 Bronze, soit 187 médailles nationales, 1 Or, 7 Argent et 4 Bronze, soit 12 médailles internationales, dont une, en 2017, aux Championnats du Monde à Osijek, soit 199 médailles avec celle de Margaux.

Rappelons que les premières médailles ont été obtenue en 1992, Argent par équipe à Alençon avec Sandrine CAULE, Eddy COZETTE et Fabrice WATTINCOURT, suivi d'une médaille de Bronze individuelle à MOULINS par Eddy COZETTE.

Ces résultats exceptionnelles ont été obtenus tout en construisant l'essentiel de nos installations de nos mains et en nous équipant de matériel de pointe avec nos propres moyens.

Depuis sa création, l'esprit du club a toujours été basé sur la convivialité, la coopération et la qualité, avec des cotisations significatives (actuellement, 160 €/an pour les adultes, dont 90 € de licence et 70 € pour le club, plus un droit d'entrée de 90 € pour les adultes qui bénéficient du travail des prédécesseurs) La qualité se paie, et nous sommes moins chers que des installations équivalentes et même, inférieures, ce qui nous vaut d'avoir, actuellement, 95 licenciés et un excellent bilan sportif.

Eric Morel
Président du club



Reprise des compétitions, enfin, en cette année 2022. Difficile, la reprise, après 2 ans de quasi confinement pour les disciplines en intérieur, surtout les Ecoles de Tir. Trois compétiteurs seulement mais une belle qualification pour les Championnats de France à Montluçon.

Margaux DUVAL survolait la discipline Cible Mobile, une spécialité Rollotoise et se classait en tête des qualifications nationales. Tout le monde, à commencer par ses adversaires, la voyait championne de France, mais la compétition n'est pas une science exacte. Stressée par cette situation qu'elle n'avait jamais connue, Margaux n'a pas su régler un petit problème technique et a raté son point fort, la vitesse rapide. Elle a fini son tir effondrée et en larmes, mais avec l'Argent quand même.



En juillet, à Volnérange les Mines, lors des Championnats de France 25/50 m, nous avions 2 qualifiés. José DELALLAVE se plaçait 20/56 en pistolet standard S3 et Charlene DEVELLENNE, 35/56 en carabine 50 m couché D1. Charlene, infirmière en soins palliatifs, n'a pas d'assez de disponibilités pour s'entraîner suffisamment et concrétiser sa valeur réelle dans des conditions difficiles.



Il était une fois, un club.....

Les débuts.

En 1986, Eric MOREL, directeur d'école, secrétaire de mairie, et vice président de la Ligue de Tir de Picardie, ainsi que son épouse, Lise, tous deux tireurs de niveau national, ont été sollicités par des habitants pour créer un club de tir.

Une installation provisoire avec du matériel démontable à chaque séance, prêté par la Ligue, a été installé dans la salle des fêtes. Puis le club a dégagé l'ancien balcon du cinéma et accroché un portique au dessus de la salle, créant une installation fixe. M.Paillet, maire, a fait don des projecteurs obsoletés à un petit musée cinématographique.

Le 25/50 m

Le club a ensuite, entrepris la construction du 25/50m à l'emplacement de l'ancien tir à l'arc, à l'abandon. La commune a fourni 2000 parpaing (équivalent de 2000€). Léon Delignières a fourni une grosse aide : terrassement, toupies de béton pour les fondations, 10 t de ciment, des madriers, pose des chaises et montage des angles, tandis que Condi-film nous fournissait du matériel électrique pour fabriquer les cibleries et des tôles de protection de 6mm de récup. Les licenciés s'occupaient des travaux sous la direction de Guy Bucamp, et le club achetait les autres matériaux nécessaires

Stand 10 m/accueil

Sous la mandature de Mme Bourbier, nous avons ensuite attaqué la construction du stand 10 m et de son accueil. Gros œuvre par les Ets Mansard, toiture, par une entreprise de Montdidier, électricité de base par les Ets Drains, le club ayant assuré tout le reste : Isolation, cloisons, faux plafonds, sanitaires, sols, peintures, aménagements spécifiques... Les travaux ont coûté 12% du budget à la commune. A comparer avec l'aménagement des hangars à locomotives en salle de ping pong, 25 %, et le vestiaire douches du foot, superbe réalisation en 1969 par M. Paillet, à 50 % du budget. Les subventions étaient rares et minuscules, à l'époque.

Depuis, les membres du club n'ont cessé d'améliorer, améliorer, agrandir, entretenir, ces installations, dans les règles de la construction et la qualité, sans intervention de la mairie, hormis la fourniture récente de quelques radiateurs électriques à petit prix, pour remplacer certains hors d'âge et H.S.

L'arbalète

L'arbalète field, discipline écologique, se développant, le club a souhaité construire un nouveau bâtiment afin d'accueillir cette pratique l'hiver, et avait obtenu, sous la mandature de M.LEVIER, que la commune mettait en place une dalle de 220 m² sur le terrain voisin, le club se chargeant de monter le bâtiment en bardage isolant à ses frais.

Changement de maire, M. CHOISY exigeait que la construction soit faite par un professionnel. Hors de portée des moyens du club qui proposa une solution intermédiaire : couvrir le pas de tir à 25 m. Les membres du club ont entrepris, tout à la main en raison du couloir d'accès étroit, l'enlèvement des anciens pare-balles, le terrassement, la mise en place de 28m³ de béton à la brouette, l'achat et le transport sur place de la charpente, des tôles sandwich de couvertures de 6 m. Le club a également du payer 10 000 € aux Ets MALLET-DUVAL pour monter la charpente et la toiture, puis a installé la lumière les finitions et les cibles spécifiques, là encore, sans participation financière de la commune.

Trap, arbalète IR 900 et 100m

Dans le cadre du développement de nos activités, le club a loué à M. CHOISY J.M., la décharge de gravats des Sablons. Bulldozer pour niveler, aménagement d'un lanceur ball trap, de cibles arbalète grande distance et d'un local sans fondation, barrière, achat d'un tracteur tondeuse pour l'entretien du terrain par le club. Parallèlement, nous avons installé un pas de tir couvert à 100m et des pare-balles dans le bassin de drainage de la commune, toujours à nos frais, bref, depuis le début, le C.T.R. a toujours beaucoup investi et a d'autres projets en cours, toujours pour améliorer ses installations.



L'ESPERANCE ROLLOTOISE

Vous être à la retraite, venez nous rejoindre pour un moment de convivialité

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que nous organisons tous les mardis de 14 h à 18 h, des jeux divers

(cartes, triominos etc..) à la salle des associations.

Organisons un repas un mardi par mois à la salle Pronac.

Secrétaire : Mme Josette TROUILLET tél : 06 80 62 35 50